

Extraits du Programme du Président de la République

Un besoin réel d'une vie publique plus propre, plus morale. De tout ce qui m'a été dit, je retiens qu'il y a une très forte demande sociale pour plus de justice et plus d'équité. Ceci requiert incontestablement un État qui se conçoit autrement que ne se concevait celui que nous avons connu par le passé et une administration organisée autrement, et agissant différemment que celle que nous avons. Il s'agira, en somme, pour nous, de gouverner et d'être gouvernés autrement, et de servir loyalement notre pays.

Il m'a semblé que cette vie publique plus propre et plus morale est souhaitée, même par des fonctionnaires et agents de l'État et par des particuliers dont le comportement passé, dans l'exercice de leurs fonctions, ou dans leurs rapports avec les administrations, n'était pas exempt de reproches. Il y a, indéniablement, chez certains – et je souhaite que ce soit chez tous – un désir réel de trouver un nouveau cadre et de nouvelles règles du jeu leur permettant de se racheter et de servir consciencieusement et loyalement le pays.

Peu sont ceux qui ne déplorent pas d'avoir à subir une administration à la fois incompétente, insouciant, hautaine, corrompue, et qui a réussi le tour de force de conférer un caractère normal à ses mauvaises pratiques.

(In Les principaux constats, Page 9)

Ces constats m'ont renforcé dans une conviction que j'avais déjà, à savoir que les objectifs de consolidation de l'Unité nationale et d'instauration d'un État de droit juste, bénéficiant de la confiance de tous, devront sous-tendre toutes nos actions au cours de la prochaine législature.

Cela signifie, à mes yeux, que toutes les politiques et tous les programmes qui seront envisagés, tous les actes qui seront pris, devront servir la poursuite de ces objectifs. Pour cela, une forte volonté politique et une administration impartiale et efficace seront nécessaires.

(In Les convictions raffermies, page 15)

Pour atteindre les objectifs proposés ci-dessus, en matière d'Unité nationale et d'État de droit, il importe de prêter une attention toute particulière à l'Administration. Les nominations, les déroulements de carrières et les promotions devront se faire conformément aux textes en vigueur, en considération de la compétence et du mérite. Il s'agira, bien entendu, du mérite professionnel et non du « mérite politique ». Je suis résolument acquis à la nécessité de la dépolitisation totale de l'Administration, car j'ai vu les dégâts provoqués dans certains pays, dont le nôtre, par la prise en compte de considérations d'ordre électoraliste dans la désignation de responsables de services centraux, d'offices et de sociétés d'État. Nous devons résolument prendre l'option de nous prémunir de ce mal, produit du clientélisme politique sur fond de pauvreté, et rompre avec cette culture ambiante qui réduit la politique à une entreprise de partage d'avantages.

(In La mise en place d'une administration efficace et impartiale, pages 16 et 17)

Le transfert de pouvoirs étendus au Premier Ministre et aux Ministres, notamment en matière de nomination aux emplois civils, pour la mise en oeuvre des programmes arrêtés, et pour une gestion administrative plus efficace, résolument orientée vers les résultats. Le choix du Premier Ministre et des membres du Gouvernement devra, tout en tenant compte des résultats des élections législatives, s'opérer sur la base de la compétence et de l'intégrité.

(In Une candidature indépendante pour rassembler, Page 23)

La mise en place d'une administration publique performante et efficace.

(In Les axes majeurs du programme, Page 25)

Il est nécessaire à cet égard, sans préjudices des dispositions constitutionnelles, de mieux répartir les pouvoirs entre les deux têtes de l'exécutif, de façon à donner un rôle plus important au Premier Ministre dans la conduite des politiques de l'Etat. Ainsi le Premier Ministre bénéficiera-t-il de délégations de pouvoirs plus élargis en matière réglementaires et de nomination aux emplois civils. Les ministres seront, à leur tour dotés de pouvoirs plus importants, tout comme leurs collaborateurs, chacun selon son niveau de responsabilité, pour permettre à tous de prendre part à la décision et de pouvoir en répondre en conséquence.

(In Rétablir l'équilibre fondateur de l'Etat de Droit, Page 26 et 27)

En tant qu'instrument de l'Exécutif pour réaliser les objectifs de développement économique et social que s'assigne la Nation, l'Administration publique doit constituer une pépinière d'excellence pour assurer un fonctionnement optimal du pays dans un contexte de compétition larvée entre les nations du monde.

Je m'attellerai donc avec détermination à réformer en profondeur notre administration pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de régulation et d'impulsion de la société. Elle devra évoluer d'une administration classique de gestion vers une administration de mission, d'une administration hautaine et autocratique à une administration accueillante et au service du citoyen.

Pour marquer ma ferme volonté d'aller de l'avant dans cette dynamique réformatrice, je créerai un département en charge de la réforme administrative dont l'action s'articulera autour de:

- la réorganisation de l'appareil de l'Etat, à travers la redéfinition des missions et des tâches des administrations et la mise en place d'un nouvel organigramme sur cette base ;
- la refonte de l'arsenal juridique pour le rendre plus conforme à la lettre et à l'esprit des valeurs démocratiques ;
- la normalisation des procédures et des documents administratifs tout en veillant à leur simplification ;
- la définition d'une politique cohérente de formation des personnels de l'Etat, à partir des besoins réels de l'administration et d'un plan de formation continue au profit de ces personnels ;
- la réhabilitation du service public en termes d'accès, de qualité et d'égalité des usagers ;
- la moralisation de l'Administration, à travers l'application stricte des principes de récompenses et de sanctions, la prévention et la répression des délits et crimes de corruption ;
- la réforme de la fonction publique, notamment, à travers la refonte du système de rémunération et de motivation, l'adaptation des effectifs aux besoins, l'instauration d'un régime de carrière basé sur le mérite et la planification de la relève ;
- la valorisation de nos compétences en leur accordant toute la place qu'elles méritent au sein de l'appareil administratif et dans les sphères décisionnelles ;
- l'amélioration du partage de l'information intra et inter- administrative, et la promotion d'une culture de communication et de participation envers les usagers du service public ;
- l'instauration d'une gestion axée sur les résultats, à la base d'objectifs clairs et d'indicateurs de performance précis ;
- le développement des normes de qualité et la mise en place de mécanismes et de méthodes appropriés de suivi et d'évaluation des politiques publiques ainsi que de leurs programmes de mise en œuvre ;
- le renforcement des possibilités de recours des citoyens par le redéploiement et la décentralisation de la fonction de médiation.

(In Créer une Administration publique performante, Pages 32, 33 et 34)

Extraits du discours de la Déclaration de Politique Générale par Monsieur le Premier Ministre

Le Gouvernement s'attellera à une réforme radicale des structures de notre administration publique : réorganiser l'Etat, alléger, assouplir et coordonner ses structures, simplifier les procédures administratives, améliorer les relations entre l'administration et les usagers, veiller

l'efficacité des services publics et en diminuer le coût, promouvoir le suivi-évaluation et la concertation sont des nécessités cruciales pour notre administration.

En ce sens, la création, pour la première fois dans notre pays, d'un ministère chargé de la modernisation de l'administration, dans le cadre d'un vaste mouvement de restructuration de l'organigramme gouvernemental, témoigne de l'intérêt porté à ces importantes questions qui procèdent de l'impératif général de la bonne gouvernance.

(Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, Page 5)

Le gouvernement veillera par ailleurs à moderniser et à améliorer les performances de l'administration territoriale pour lui permettre de jouer pleinement son rôle consistant à assurer la représentation et la permanence de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, à garantir l'intégrité et l'autorité des institutions publiques, à faire respecter les règles garantissant aux citoyens l'exercice des libertés publiques notamment par le suffrage universel, et à prendre en charge la protection civile.

(Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, Page 7)

Le Gouvernement s'attellera par ailleurs à la refonte des textes régissant l'administration territoriale, à la rénovation du statut de l'agent d'autorité, à la formation des personnels, aux travaux de construction et de réfection des bureaux et résidences des autorités administratives, à la modernisation des réseaux administratifs de communication, et à jeter de nouvelles bases pour le système de l'état civil.

(Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, Page 7)

Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à associer l'ensemble des citoyens au processus d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des politiques publiques, à libérer les énergies, à respecter et faire respecter les libertés publiques et individuelles.

(Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, Page 9)

La moralisation de la vie publique s'impose de nos jours comme une condition de légitimité et d'efficacité de l'Etat : on sait que les politiques publiques les plus ambitieuses et les plus cohérentes peuvent être compromises par les pratiques de corruption et de mauvaise gestion administrative et financière.

Notre pays, qui a adhéré aux Conventions de l'Organisation des Nations-Unies et de l'Union Africaine sur la Corruption et à l'Initiative sur la Transparence des industries extractives (ITIE) est en train d'élaborer, dans une démarche participative, une stratégie nationale de lutte contre la corruption et un plan d'action de lutte contre la corruption qui donneront lieu à l'adoption d'une législation moderne sur la moralisation et la transparence de la vie publique.

En attendant et dans une démarche originale, les ministres et hauts fonctionnaires de l'Etat ont établi des déclarations volontaires de patrimoine. Cette pratique sera institutionnalisée par la loi et les mécanismes adéquats de contrôle à cet effet seront mis en place. Elle sera utilement complétée par la mise en place de la Haute Cour de Justice.

Sur un plan plus général, le gouvernement oeuvrera à l'instauration d'un système de contrôle juste et efficace et à la prise en considération des critères du mérite, de la probité et de la compétence dans le choix des responsables publics.

Dans le même souci de moralisation et d'efficacité, le Code des marchés connaîtra une réforme d'ensemble, des règles transparentes de gestion des entreprises publiques seront définies et mises en application, le circuit de la dépense publique sera maîtrisé.

Pour faciliter l'activité des services de contrôle, les gestionnaires des biens publics seront astreints à la production de comptes clairs et interprétables au même moment où ces réformes seront élargies de manière à englober la comptabilité privée.

(Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, Pages 11 et 12)

Dans le même temps, le Gouvernement développera les instruments de programmation budgétaire par l'élaboration d'un Cadre de dépenses à moyen terme global (CDMT) qui sera la base de préparation de la loi de finances 2008 à laquelle il sera annexé. Avec ce système, il n'y aura plus de budgets acquis mais des allocations de ressources liées à des objectifs et à la performance.

(Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, Page 15)

Dans le secteur de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, le Gouvernement s'attellera à la mise en oeuvre d'une réforme en profondeur qui s'articulera autour de la réorganisation de l'appareil de l'Etat, à travers la redéfinition des missions et le réaménagement des administrations, et de l'amélioration des relations entre l'administration et les usagers. En somme, il s'agit de promouvoir la confiance du citoyen dans l'administration.

Dans ce cadre, un nouvel organigramme de l'Etat sera défini, les procédures et documents administratifs seront normalisés et simplifiés. Le service public sera réhabilité en termes d'accès, de qualité et d'égalité des usagers. Un effort particulier sera porté à l'amélioration du partage de l'information intra et inter-administrative, à la promotion d'une culture de communication et de participation envers les usagers du service public, et au renforcement des possibilités de recours des citoyens par le redéploiement et la décentralisation de la fonction de médiation.

La réforme de la fonction publique, sera menée à travers la revalorisation du service public, notamment par la réhabilitation des règles déontologiques, l'amélioration du système de rémunération, l'adaptation des effectifs aux besoins, l'application stricte des principes de récompense et de sanction, l'instauration du régime de carrière basé sur le mérite et la planification de la relève.

Un effort particulier sera porté à l'amélioration des conditions de vie des retraités, à travers notamment l'amélioration du régime des pensions et retraites.

(Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, Page 36)